

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

DEA 042-6217/19/BM

■ Demande de subvention d'investissement relative à l'opération "Centre de collecte Agavon" par le Conseil de Territoire Pays d'Aix pour la commune des Pennes Mirabeau

MET 19/11565/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

L'augmentation progressive des effectifs du pôle administratif nécessite l'agrandissement des locaux et l'amélioration des conditions de travail du personnel. De plus, la réhabilitation des locaux répond également au besoin de faciliter le stationnement des véhicules légers dans le hangar existant pour les protéger contre les vols récurrents.

Travaux d'extension et de réaménagement des locaux administratifs du Centre Opérationnel de Collecte des Ordures Ménagères de l'Agavon aux Pennes Mirabeau.

Réalisation des travaux : Juin 2019 à octobre 2019.

En outre, un renforcement de la protection des locaux contre les risques d'incendie va être apporté.

L'ensemble de ces aménagements consiste, entre autres, en la réhabilitation des vestiaires et douches et l'installation d'une mezzanine, créant une surface permettant l'aménagement de deux bureaux pour trois

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

postes de travail, d'un espace reprographie, de deux locaux de rangement destinés aux EPI, d'un espace détente pour le personnel déjeunant sur site et d'un sanitaire.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 550 000.00 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Département 13 Plan Partenarial Métropolitain	80 %	440 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	20 %	110 000 euros
TOTAL HT		550 000 euros

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°FAG063-3082/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 qui a ouvert le volume d'AP relative à l'opération DI181 ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : Centre de collecte Agavon.

Délibère

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 28 juin 2019

Article 1 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, la Région Sud, le Département des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la réalisation de cette opération.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement. Opération budgétaire 181, nature (21351,2031), fonction 7212, autorisation de programme DI181.

La recette correspondante sera constatée sur le Budget Annexe SPED du Territoire du Pays d'Aix en section d'investissement. Nature 1313, fonction 7212, (Réf. Interne RI181).

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Propreté et Traitement des déchets

Roland MOUREN